Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Exploitation SUARDI Matthieu sur la commune principale de l'AIOT 1088 Boulacé 88370 PLOMBIERES LES BAINS.

La référence de votre dossier est A-3-WGNJGHPE et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/10/2023 à 22h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 91210946900011

Raison sociale Exploitation SUARDI Matthieu

Forme juridique Entrepreneur individuel

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1088 BOULACE

88370 PLOMBIERES LES BAINS

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction: Gérant

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Exploitation SUARDI Matthieu

Description des activités :

Exploitation agricole, élevage de vaches laitières. Installation en tant que jeune agriculteur le 01/04 /22 suite au rachat de la SCEA de Boulacé sur la commune de Plombières les Bains, cette exploitation comportant environ 45 vaches laitières et 95 hectares de SAU lors de mon rachat. Ensuite reprise de l'exploitation familiale, anciennement EARL SUARDI au 01/01, cette dernière comportant 50 vaches laitières et 130 hectares de SAU vient ce greffer au projet de départ. Ce qui

amène l'exploitation SUARDI Matthieu à un cheptel de 95 vaches laitières pour une production d'environ 900 000 litres de lait annuellement. Pour les années à venir il n'y a pas de changement de prévu, les vaches laitières sont toujours sur les 2 sites réparties comme auparavant, les 2 exploitations sont regroupées en quelques sortes seulement sur le papier...

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : OUI

4 - Localisation

Localisation de l'installation

1088 Boulacé

88370 PLOMBIERES LES BAINS

X:951900

Y:6767900

Projection: Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

70320 AILLEVILLERS ET LYAUMONT

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animau 350 u	^X D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier issue des boxes paillés Lisier issue des fosses sous les caillebotis de aires d'alimentations

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
088018396	SUARDI Matthieu	1 à 30

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 226

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 7600

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 7600

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 7600

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de l'exploitation tel que les ficelles, filets, films enrubannages, bâches, bidons vides et PPNU (produits phytosanitaires non utilisé) sont recyclés pas ADIVALOR via la collecte annuelle à la coopérative terre d'horizon.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Extincteur dans chacun des bâtiments.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)